

Bruxelles, le 20 juin 2025
(OR. en)

9552/25

Dossier interinstitutionnel:
2025/0080(NLE)

AVIATION 69
RELEX 675
COEST 425

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République du Kazakhstan sur certains aspects des services aériens

DÉCISION (UE) 2025/... DU CONSEIL

du ...

**relative à la signature, au nom de l'Union,
de l'accord entre l'Union européenne
et le gouvernement de la République du Kazakhstan
sur certains aspects des services aériens**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 100, paragraphe 2, en liaison avec l'article 218, paragraphe 5,

vu la proposition de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 5 juin 2003, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec des pays tiers en vue de remplacer certaines dispositions des accords bilatéraux existants par un accord à l'échelle de l'Union.
- (2) Sur cette base, la Commission a négocié, au nom de l'Union, un accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République du Kazakhstan sur certains aspects des services aériens (ci-après dénommé "accord"). Les négociations ont été menées à bien avec succès, et l'accord a été paraphé le 14 octobre 2024.
- (3) L'accord a pour objet de mettre les accords bilatéraux relatifs aux services aériens conclus entre 16 États membres et le Kazakhstan en conformité avec le droit de l'Union.
- (4) Il convient, dès lors, de signer l'accord,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La signature de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République du Kazakhstan sur certains aspects des services aériens (ci-après dénommé "accord") est autorisée au nom de l'Union, sous réserve de la conclusion dudit accord¹.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente

¹ Le texte de l'accord sera publié avec la décision relative à sa conclusion.